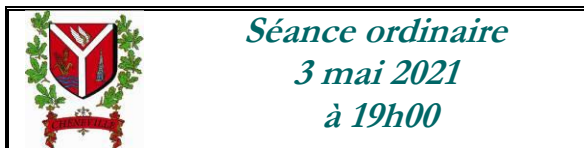


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 3 mai 2021, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence en personne et par téléconférence/vidéoconférence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau. Le tout est autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel 2020-04 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2021-05-090

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-05-091

Adoption des procès-verbaux des séances du 6, 15 et 26 avril 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 6, du 15 et du 26 avril 2021;

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois d'avril 2021.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2021-05-092

Facturation Charlebois et Gratton, CPA Inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville a mandaté la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour la vérification et la préparation des états financiers de l'exercice 2020;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture d'honoraires professionnels pour la préparation et l'audit du rapport financier 2020, pour la préparation de la déclaration de revenus des sociétés (T2) pour la même année et pour l'inscription de notre budget au rapport financier dont le total, avant les taxes, est de 11 950.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 13 739.51 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2021-05-093

Avis de motion – Modification au Règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE le projet de Loi n° 67 est entré en vigueur tout dernièrement et apporte différentes modifications pour les municipalités;

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Gaétan Labelle que lors d'une séance ultérieure, un projet de règlement visant à modifier le Règlement sur la gestion contractuelle sera déposé pour adoption afin d'y inclure, entre autres, des mesures favorisant les biens et les services québécois.

5.3. Dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle

Le sujet est reporté à une session ultérieure.

5.4. 2021-05-094

Offre de services pour le remplacement/redimensionnement de ponceaux – Service d'ingénierie – MRC de Papineau

ATTENDU QUE la Loi sur les ingénieurs oblige les municipalités à avoir des plans et devis scellés d'un ingénieur pour des ouvrages d'ingénierie, plus précisément au niveau des ponceaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville doit remplacer des ponceaux à divers endroits sur son territoire;

ATTENDU l'offre de services du Service d'ingénierie de la Municipalité régionale de comté de Papineau (MRC) pour la préparation des plans types incluant les spécifications requises et les analyses hydrologiques, si requis, pour un montant de 4 950.00 \$ plus les frais de contingence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de la
MRC de Papineau au montant de 5 940,00 \$;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2021-05-095

**Autorisation paiement de facture – Ogéo – Programme pour une
protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Volet 1**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2021-04-064 portant sur les
modifications au mandat de Ogéo;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville a reçu la facture au montant
de 11 143,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un
montant de 12 811,66 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-41300-411 et financée par le
surplus affecté de l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2021-05-096

**Modification au programme d'aide financière pour camp de jour
2021**

ATTENDU QUE le conseil a prévu à son budget un montant pour aider les
parents dont les enfants fréquentent un camp de jour
d'une municipalité environnante puisque la municipalité
n'offre pas le service à Chénéville ;

ATTENDU QUE la situation des camps de jour semble encore difficile cette
année;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ripon et de Saint-André-Avelin
n'acceptent pas les enfants des municipalités avoisinantes;

ATTENDU QUE le Service Animation Jeunesse Outaouais (SAJO)
n'accepte que 75 enfants et que la priorité ira à ceux qui y
ont déjà été inscrits et qu'il n'y aura pas de transport en
partance de Chénéville;

ATTENDU QU' afin d'aider financièrement les parents des enfants de
Chénéville qui ont dû trouver des solutions alternatives,
dont le gardiennage à la maison ou les services de garde
en milieu familial, le conseil propose de modifier les
modalités de l'aide financière prévues initialement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise l'octroi d'une aide financière pour la garde estivale des enfants, qu'ils fréquentent un camp de jour ou que les parents aient recours à une solution alternative, sur réception de preuves à cet effet;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70193-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2021-05-097

**Participation municipale – Publication dans le cahier spécial
« J'encourage mon village » du journal l'Info Petite Nation**

ATTENDU QUE le journal L'Info Petite Nation fera paraître le 23 juin 2021 un cahier spécial « *J'encourage mon village* » afin d'aider les entreprises du territoire à s'afficher;

ATTENDU QUE l'apport municipal à ce projet fera grandement la différence pour notre municipalité et ses résidents en plus de confirmer la mission de la Municipalité de Chénéville d'agir comme levier pour la communauté d'affaires;

ATTENDU QUE la participation municipale au coût 350 \$ plus les taxes applicables permettra aux petites entreprises à s'afficher à moindre coût;

ATTENDU QUE cette participation donnera droit à une publicité de ¼ page dans le cahier spécial, dans l'édition virtuelle et de la publicité sur Facebook ;

ATTENDU QUE pour 250\$ de plus, nous pouvons avoir une publication supplémentaire dans un autre cahier estival et obtenir une chance de gagner une publication gratuite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte de publier dans le cahier spécial « *J'encourage mon village* » et dans le cahier supplémentaire pour un montant de 689,85\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70120-341 et financée par le budget des activités municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2021-05-098

Avis de motion – Règlement #2021-103 visant à autoriser la garde de poules et de cailles à l'intérieur des limites du périmètre urbain

ATTENDU QUE le Règlement 2017-080 relatif au projet pilote visant à autoriser la garde de poules et de cailles à l'intérieur des limites du périmètre urbain est échu depuis le mois de juillet 2020;

ATTENDU QUE la municipalité désire favoriser l'agriculture urbaine dans le secteur du périmètre urbain et par le fait même, autoriser la garde de poules et de cailles dans ce secteur;

ATTENDU QU' un projet de règlement est présenté séance tenante;

ATTENDU QUE le règlement établit les modalités concernant la garde de volailles en milieu urbain, notamment les conditions essentielles à leur bien-être et tout ce qui concerne les nuisances (olfactives et auditives) s'y rattachant;

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Normand Bois que lors d'une séance ultérieure, le règlement 2021-103 relatif à la garde de poules et de cailles à l'intérieur des limites du périmètre urbain sera adopté.

5.9. 2021-05-099

Offre de services – Traçage, lignage et peinture - Proligne

ATTENDU l'offre de services de Proligne pour le traçage des lignes de signalisation, incluant les lignes pour le terrain de tennis/pickleball, au coût de 4 450.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU l'autre offre de services de Proligne pour le traçage des 2 traverses piétonnières du ministère des Transports du Québec (MTQ) au coût supplémentaire de 850.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les travaux seront faits fin mai/début juin 2021;

ATTENDU QUE le MTQ entend procéder au traçage des 2 traverses piétonnières seulement au mois de juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte les offres de services de Proligne pour le traçage, lignage et peinture au montant de 5 116.39 \$ incluant les taxes et le traçage des 2 traverses piétonnières au montant de 977.29 \$ incluant les taxes;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32000-649.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2021-05-100

Publicité – Journal touristique publié par le Journal Les 2 Vallées

ATTENDU QUE le journal Les 2 Vallées fera paraître le 9 juin 2021 le *Journal touristique Petite Nation*;

ATTENDU QUE ce serait l'occasion idéale d'inviter les gens à découvrir les attraits et activités à faire dans la Petite Nation de juin à la mi-octobre;

ATTENDU QUE ce guide complet incitera la clientèle locale et extérieure à venir découvrir le territoire touristique de la Petite-Nation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte de publier dans le *Journal touristique Petite Nation*, une publicité de format 1/4 au montant de 684.10 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70120-341 et financée par le budget des activités municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11 2021-05-101

**Autorisation paiement facture – Déneigement Petite-Nation –
Balayage des rues secteur villageois**

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Déneigement Petite-Nation pour le balayage des rues du secteur villageois;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 12 495.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 14 366.13 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 - Soutien au Recensement de 2021 – Statistique Canada

2021-05-102

Soutien au Recensement de 2021 – Statistique Canada

ATTENDU QUE la collecte des données du recensement de Statistique Canada commencera le 3 mai 2021;

ATTENDU QUE cette démarche est importante afin d'éclairer les politiques publiques, d'aider à la planification des services gouvernementaux à offrir à la population et de déterminer les programmes d'aides financières à mettre en place selon les régions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville soutient le recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 - Charte municipale pour la protection de l'enfant

2021-05-103

Charte municipale pour la protection de l'enfant

ATTENDU QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

ATTENDU QUE la Municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

ATTENDU QU' une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

ATTENDU QU' une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

ATTENDU QU' une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

ATTENDU QU' une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville mentionne que les gens qui vivent une situation difficile peuvent communiquer avec le personnel de la municipalité qui verra à les référer aux organismes appropriés, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 - Proclamation de la Semaine de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021

2021-05-104

Proclamation de la Semaine de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

ATTENDU QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

ATTENDU QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie communautaire;

ATTENDU QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

ATTENDU QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La Municipalité de Chénéville proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager *la trousse d'outils de la campagne*. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 - Droits sur les substances assujetties provenant de carrières et de sablières – Demande de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix – Adhésion à l'Entente intermunicipale

2021-05-105

Droits sur les substances assujetties provenant de carrières et de sablières – Demande de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix – Adhésion à l'Entente intermunicipale

ATTENDU QU' une entente intermunicipale a été conclue et modifiée relativement au partage des droits sur les substances transitant sur les territoires participants en 2010;

ATTENDU QU' à cette époque, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix (ci-après appelée « NDP ») n'avait pas adhéré à cette entente intermunicipale puisqu'elle croyait ne posséder aucune carrière ou sablière sur son territoire;

ATTENDU QU' en 2015, des droits acquis ont été reconnus à un exploitant d'une carrière-sablière sur le territoire de NDP;

ATTENDU QUE NDP, aux termes de sa résolution numéro 2021-04-06#09, demande aux municipalités participantes d'accepter son adhésion à l'entente intermunicipale;

ATTENDU QUE NDP également demande le partage des droits découlant des mesures d'imposition aux municipalités visées par les articles 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU QUE NDP a adopté le 2 mai 2016, son Règlement numéro 1005 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU QUE NDP demande aux municipalités participantes qu'elles lui fournissent une copie des registres lui permettant d'établir quelles sont les quantités de substances assujetties provenant des carrières et des sablières de leur territoire respectif qui ont transité sur le territoire de NDP, et ce, à compter des présentes et qu'elle fasse de même;

ATTENDU QUE les municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale sont : Boileau, Chénéville, Duhamel, Lac-des-Plages, Montpellier, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Papineauville, Plaisance, Ripon et Saint-André-Avellin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix adhère à l'entente intermunicipale relative aux carrières et sablières et ainsi avoir droit au partage des droits découlant des mesures d'imposition aux municipalités visées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 - Projet de partenariat intermunicipal – Saisons estivale et automnale 2021 – Parc des Montagnes Noires de Ripon

2021-05-106

Projet de partenariat intermunicipal – Saisons estivale/automne 2021 – Parc des Montagnes Noires de Ripon

ATTENDU QU' un nouveau projet de partenariat est offert par la Municipalité de Ripon pour des activités de plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon;

ATTENDU QUE le coût pour y adhérer est de 550.00 \$, pour les saisons estivale et automnale 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Chénéville encourage et soutient fortement l'activité physique;

ATTENDU QUE la situation en période de pandémie limite considérablement le déplacement entre les régions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

La Municipalité de Chénéville accepte de faire partie du projet de partenariat intermunicipal pour les saisons estivale et automnale 2021 pour un montant de 632.36 \$ taxes incluses;

QUE,

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70170-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **VARIA**

8. **ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2021-05-107

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 11 689 à # 11 717 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/04/2021 et dont le total se chiffre à **52 948.75 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **39 582.08 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **92 530.83 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2021-05-108

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'avril 2021 au montant total de **14 694.71 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

La période de questions est annulée puisque la séance se déroule à huis clos (arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis).

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-05-109

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.